



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Orientation en milieu scolaire **Le ministre Bolduc s'é gare**

Montréal, le 10 juin 2014 — La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) dénonce la décision prise par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), monsieur Yves Bolduc, de mettre en place, dès septembre 2014, 30 projets pilotes en orientation scolaire dans plusieurs écoles primaires et secondaires.

Il est important de se rappeler que le MELS, profitant de l'imposition de la réforme, a retiré le cours Éducation au choix de carrière (ÉCC) du curriculum de la formation de niveau secondaire et réduit considérablement la présence des conseillères et conseillers en orientation dans les écoles. Les élèves ont ainsi été privés d'un cours et des ressources professionnelles qui leur permettaient pourtant de mieux comprendre les diverses voies de formation qui s'offraient à eux, d'envisager des carrières et d'être informés du taux d'employabilité propre à chaque métier.

De toute évidence, c'est confronté à la dure réalité des conséquences néfastes d'une si mauvaise décision sur les élèves que le ministre Bolduc a décidé de corriger le tir. Pour ce faire, il entend donc imposer aux enseignantes et enseignants l'*approche orientante* et modifier le cursus des élèves du 3^e cycle du primaire, du 1^{er} et du 2^e cycle du secondaire en ajoutant une dizaine d'heures d'apprentissage portant sur l'orientation scolaire. Fidèle à ce que l'on pourrait déjà qualifier d'« habitude », le ministre met en place une nouvelle solution miracle qui s'inscrit dans un contexte où l'enseignement dispensé ne fera l'objet d'aucune évaluation, ni ne sera lié à aucun programme d'étude particulier, ou à un champ d'enseignement.

« Depuis sa nomination, le ministre Bolduc précipite les annonces sans prendre la peine d'en informer les personnes représentant officiellement les enseignantes et enseignants. Nous en venons tristement à penser que l'équipe Couillard s'est dotée d'une nouvelle ligue d'improvisation sur le thème de l'éducation. Cette annonce intempestive s'ajoute en effet à celles sur l'enseignement de l'histoire, la maternelle 4 ans et la généralisation de l'anglais intensif en 5^e et 6^e année. Il prétend vouloir reconnaître l'expertise du personnel enseignant et pourtant, il fait la sourde oreille aux demandes légitimes formulées dans le cadre des travaux du comité conseil chargé d'étudier la question de l'orientation scolaire » rappelle Sylvain Mallette, président de la FAE.

C'est d'ailleurs en catimini que le MELS avait mis en place ce comité. Ce n'est qu'après en avoir appris l'existence que la FAE avait obtenu de l'ex-ministre Marie Malavoy qu'elle puisse y occuper un siège. Dès la première rencontre du comité d'étude, les

objectifs visés par cette *approche orientante* étaient à peine voilés. Seuls étaient réunis des acteurs du milieu scolaire et de l'éducation préoccupés par les enjeux touchant les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, de la formation professionnelle et des milieux défavorisés. De toute évidence, certaines populations d'élèves, notamment du primaire, étaient davantage ciblées et on semblait vouloir dérouler le tapis rouge aux métiers semi-spécialisés qui conduisent, par exemple, à une qualification d'aide-commis d'épicerie, d'aide-pompiste ou d'aide-palefrenier.

« C'est avec étonnement que la FAE avait remarqué l'insistance avec laquelle les représentants du ministre au comité privilégiaient les voies de formation professionnelle et négligeaient les voies de formation universitaire » relate Nathalie Morel, vice-présidente à la vie professionnelle.

Actuellement, le ministre Bolduc est incapable d'indiquer qui sera responsable de la mise en œuvre de ces apprentissages, particulièrement au primaire. Les documents du MELS entretiennent d'ailleurs la confusion à cet égard, et laissent croire que pour pallier le manque ou l'absence de conseillères et conseillers en orientation, les enseignantes et enseignants se verront ajouter cette responsabilité.

« Pour la FAE, il n'est pas question d'accepter cette décision, ajoute madame Morel. Plutôt que de chercher à diriger des élèves à tout prix vers des métiers dont les perspectives d'avenir sont très limitées, le ministre Bolduc devrait s'assurer qu'ils aient accès aux ressources professionnelles ainsi qu'aux services de soutien dont ils ont grandement besoin. Il n'est pas question que nous acceptions de voir la tâche des enseignantes et enseignants s'alourdir davantage. Les besoins des élèves seraient mieux servis par le retour d'un cours en éducation au choix de carrière ou par l'augmentation des services-conseils en orientation scolaire au secondaire. Nous entreprendrons toutes les démarches nécessaires afin de permettre au ministre Bolduc de bien comprendre les conséquences de sa décision. De plus, nous lui demandons de respecter l'opinion et l'expertise des enseignantes et enseignants » conclut madame Morel.

La FAE regroupe huit syndicats qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que les membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement
Renseignements : Claude Arsenault, relationniste
Cellulaire : 514 928-4537